

1

R.E.N.V.A
REGIE DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 septembre 2025

Présidente de séance : Mme Anne GALLO-KERLEAU

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Régis FERRON (Président du CN Baden), Mme Marie BOYRON et/ou Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENVA), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mme Marie BOYRON (Présidente de La Mouette Sinagote-VP RENVA), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 6 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 6

Membres avec pouvoirs :

Membres excusés : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mr Régis FERRON (Président du CN Baden),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

R.E.N.V.A
REGIE DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet de la délibération :

Délibération 2 – DÉMISSION du Vice-Président Rémi VIDOR

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

A la demande du Greffe du tribunal de Commerce de Vannes, la modification statutaire de la RENVA nécessite une délibération actant la démission de Remi Vidor du poste de Vice-Président de la RENVA

Si vous êtes d'accord, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir valider cette demande.

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

- valide la mise en place d'une délibération actant la démission de Remi Vidor du poste de Vice-Président de la RENVA

Résultat des votes

Pour : 6

Abstention : 0

Contre : 0

La Présidente de la R.E.N.V.A

Mme Anne GALLO-KERLEAU